

Don manuel de mobilier à l'Association «Centre Omnisports Croppet»

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Centre Omnisports Pierre Croppet a fait une demande à la Ville pour un don manuel de mobilier réformé dont la Ville n'a plus l'utilité.

Il s'agit en l'espèce de quatre bureaux, trois sièges et une armoire basse sans porte.

L'intérêt général de ce don manuel à cette association se justifie par l'amélioration qu'il apportera à la qualité de l'accueil du public et les conditions de travail du personnel du Centre Omnisports.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à procéder à ce don au bénéfice de l'Association «Centre Omnisports Pierre Croppet».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2003.